

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

**Département des sciences
de l'activité physique**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**COMITÉ DE PROGRAMME DE CYCLES SUPÉRIEURS
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**GUIDE DE CHEMINEMENT ET DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX
AUX CYCLES SUPÉRIEURS**

Février 2019

TABLE DES MATIERES

Cheminement de l'étudiant	3
Rythme d'études	3
Règles d'inscription	3
Inscription continue	3
Congé parental ou maladie	4
Choix du directeur de recherche	4
Séminaire de recherche	4
Standards de présentation et d'écriture	5
Éléments constitutifs du mémoire	6
Sections obligatoires à inclure dans le corps de l'ouvrage	7
Conditions de forme du mémoire	7
PROCÉDURES DE RÉDACTION ET DE DÉPÔT DE MÉMOIRES POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (3407)	9

CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT

La production d'un mémoire constitue l'exigence principale d'un programme axé sur la recherche. Son évaluation, suivie du dépôt final, marque la dernière étape du programme d'études de l'étudiant et enclenche l'émission du diplôme.

Le présent document a été conçu pour aider l'étudiant du programme de maîtrise dans son cheminement académique. Il est toutefois important de mentionner que ce guide n'a aucune valeur réglementaire et qu'en cas de discordance entre celui-ci et le [Règlement des études de cycles supérieurs](#), le Règlement prévaut en tout temps. Pour des renseignements plus complets, veuillez consulter votre directeur de recherche ou le directeur du Comité de programme de cycles supérieurs du Département des sciences de l'activité physique (DSAP).

Voici tout de même quelques informations et règlements particulièrement importants pour le cheminement d'un étudiant inscrit à la maîtrise en science de l'activité physique :

Rythme d'études

Dans un régime d'études à temps complet, l'étudiant doit s'inscrire à 11,25 crédits par trimestre jusqu'à concurrence du nombre de crédits maximal autorisé dans son programme. Dans un régime à temps partiel, ce nombre correspond à 5 crédits par trimestre jusqu'à concurrence du nombre de crédits autorisé dans son programme. La durée maximale d'un programme de maîtrise est de neuf sessions à temps complet et de 15 sessions à temps partiel. Au terme de ce délai, l'étudiant doit avoir procédé au dépôt initial de son mémoire.

RÈGLES D'INSCRIPTION

Inscription continue

L'étudiant régulier doit s'inscrire à chacune des sessions d'été, d'automne et d'hiver, jusqu'à la recommandation au diplôme. L'étudiant qui ne se conforme pas à l'obligation de s'inscrire à un trimestre et qui n'obtient pas une autorisation d'absence est exclu de son programme. S'il désire y être réadmis, il doit présenter une demande d'admission au programme.

Congé parental ou maladie

Un maximum de trois sessions est autorisé et la raison doit être sérieuse (maladie, décès, etc.). Le formulaire [Congé parental ou maladie](#) figure dans la liste des documents des cycles supérieurs du site web du DSAP.

CHOIX DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Il est de la responsabilité première de l'étudiant d'obtenir l'accord d'un professeur pour diriger sa recherche et d'en faire approuver le choix par la direction de programme. Si l'étudiant ne connaît pas les professeurs qui sont habilités à diriger, la direction de programme peut lui fournir la liste et faciliter le contact avec les professeurs. De plus, le site web du département ainsi que les pages personnelles des professeurs peuvent contenir de précieux renseignements à ce sujet.

Délai : au plus tôt avant l'admission et au plus tard avant sa deuxième inscription à la maîtrise pour un étudiant régulier inscrit à temps complet et, pour un étudiant régulier inscrit à temps partiel, avant sa troisième inscription à la maîtrise. L'étudiant est fortement encouragé à se trouver un directeur de recherche et compléter son plan global d'études avec ce dernier le plus rapidement possible afin de respecter les conditions d'inscription. Les formulaires de [Choix de direction de recherche](#), de [Choix de sujet de recherche](#) et le [Plan global d'études](#) figurent dans la liste des documents des cycles supérieurs du site web du DSAP. Dans le cadre du plan global d'études, la direction de recherche doit déterminer si elle souhaite procéder à des évaluations formatives annuelles ou trimestrielles (le comité de programme recommande une évaluation annuelle. Les formulaires de [Rapport d'évaluation trimestriel ou annuel](#) doivent être déposés au secrétariat du comité de programme.

SÉMINAIRE DE RECHERCHE

Le séminaire est une activité ponctuelle obligatoire qui doit être complétée avant la fin de la quatrième session d'inscription pour les étudiants inscrits à temps complet et avant la fin de la sixième session pour les étudiants inscrits à temps partiel. L'étudiant doit préparer un document « Projet de recherche », ayant 20 pages maximum, annexes et bibliographie non

comprises, où l'introduction, la revue de littérature (problématique et cadre théorique lorsque pertinent), les objectifs et hypothèses de recherche ainsi qu'un bref aperçu de la méthodologie sont présentés. Le directeur de recherche doit d'abord adresser une lettre d'autorisation de présentation du séminaire au directeur du comité de programme. Ensuite, le document doit être transmis par courriel au secrétariat du DSAP en version PDF, 10 jours ouvrables avant la date envisagée de présentation du séminaire, approuvée et fixée ultimement par le directeur du comité de programme. Enfin, dès le document déposé au secrétariat de la maîtrise, le directeur du Comité en avise les professeurs et les étudiants et les invite à en prendre connaissance par courrier électronique avec le document du séminaire joint en pièce attachée. Le directeur du Comité annonce également la tenue du séminaire public de l'étudiant qui dure normalement soixante minutes, et professeurs et étudiants du programme y sont conviés.

Le séminaire est présidé par le directeur du Comité et se déroule comme suit :

1. Présentation orale formelle en format PowerPoint du projet de recherche de l'étudiant, pour une durée maximale de 20 minutes;
2. Réactions et interventions des participants, pour une durée maximale de 40 minutes où le directeur de recherche est désigné comme premier intervenant.

L'étudiant doit répondre de son mieux s'il est questionné. Les éléments discutés portent sur la connaissance du domaine de recherche par l'étudiant et ses capacités à justifier et présenter le support théorique et empirique de sa problématique. Les participants sont généralement invités à contribuer à la discussion dans une perspective formative. Après le séminaire, le directeur de recherche rédige une fiche d'évaluation qui valide ou non l'activité ponctuelle obligatoire.

STANDARDS DE PRÉSENTATION ET D'ÉCRITURE

Le mémoire de maîtrise sert à présenter les recherches de l'étudiant et s'adresse à la communauté scientifique. Il faut donc porter une attention spéciale au français écrit en utilisant un vocabulaire et un style de rédaction sobre, clair, concis et précis. Pour s'assurer de la qualité

de son manuscrit, l'étudiant est fortement encouragé à consulter des exemples récents des meilleurs mémoires issus de son domaine de recherche.

Éléments constitutifs du mémoire

Le mémoire doit contenir plusieurs rubriques obligatoires. Celles-ci sont énumérées et explicitées dans le tableau suivant.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS	DESCRIPTION	✓
1. La page titre	La page titre doit être conforme aux normes du département.	
2. La page d'identification du jury	La page d'identification du jury d'évaluation doit être insérée après la page titre.	
3. Le résumé et les mots-clés en français	Environ 500 mots.	
4. Le résumé et les mots-clés en anglais (facultatif)	Des versions en anglais du titre et du résumé peuvent être aussi être incluses afin de favoriser le repérage par les outils de recherche informatisés.	
5. La table des matières, la liste des tableaux et la liste des figures	Chacune de ces rubriques est présentée sur une page séparée. Une tabulation pointillée à droite termine chacune des lignes pour inscrire la pagination en chiffres.	
6. La liste des sigles et des abréviations	À présenter en ordre alphabétique en indiquant leur signification. Dans le texte, la 1 ^{re} fois qu'on mentionne l'expression, celle-ci est utilisée en entier et suivie de l'abréviation (ou du sigle) entre parenthèses; par la suite, l'expression est remplacée par l'abréviation (ou le sigle) sans parenthèse.	
7. La dédicace, les remerciements et l'avant-propos (facultatif)	L'auteur peut rendre hommage à des personnes de son choix (<i>dédicace</i>). Il peut aussi exprimer sa reconnaissance envers des personnes ou des organismes (<i>remerciements</i>) et expliquer les raisons qui l'ont conduit à choisir un sujet et le but qu'il vise dans la recherche (<i>avant-propos</i>).	
8. L'introduction, le corps de l'ouvrage et la conclusion	Les éléments à inclure dans le corps de l'ouvrage varieront selon la présentation d'un mémoire par articles, d'un mémoire traditionnel ou d'un séminaire de recherche. Elles sont détaillées à la suite du tableau.	
9. Les sources documentaires (références)	Seuls apparaissent les ouvrages cités dans le texte. Pour connaître les normes à respecter (APA, 6 ^e édition) et les logiciels disponibles, consultez le lien suivant : http://www.uqtr.ca/biblio/ressources/endnote02procurer.shtml	
10. Les annexes	Les annexes sont identifiées individuellement, généralement par des lettres (A, B, C, etc.). On peut y présenter divers documents pertinents au travail de recherche ou des informations additionnelles qui ne pourraient être intégrées à d'autres chapitres sans nuire à leur unité.	

11. Le certificat d'éthique	Doit obligatoirement être présenté en annexe.	
-----------------------------	--	--

Sections obligatoires à inclure dans le corps de l'ouvrage

CORPS DE L'OUVRAGE		
Mémoire par article(s)	Mémoire traditionnel	Séminaire de recherche
Suite à une courte introduction (1-2 pages), l'étudiant présente l'objet de la recherche sous la forme d'une revue de la littérature (problématique et cadre théorique lorsque pertinent), les objectifs et/ou les hypothèses de recherche. L'ordre de présentation de ces éléments variera selon le domaine de recherche et sera établi avec la direction de recherche.		
Présentation d'un article scientifique selon les normes de la revue sélectionnée. Toutefois les conditions de forme doivent respecter celles du mémoire.	Présentation de la méthodologie et des résultats.	Présentation de la méthodologie anticipée.
Présentation de la discussion et de la conclusion. *Le mémoire par article doit obligatoirement comprendre une discussion exhaustive et une conclusion en français.		

Conditions de forme du mémoire

Format du papier et marges : L'impression doit se faire sur des pages 21,5 cm X 28 cm en laissant des marges de 4 cm à gauche et en haut et de 2,54 cm à droite et en bas pour chaque page.

Saisie du texte et interlignes : Afin de faciliter la lecture du document, le même type de caractère doit être utilisé pour l'ensemble du travail : il doit être foncé et lisible (ex. Times New Roman 12 ou Arial 11). Le texte doit être écrit à double interligne et justifié, sauf pour les notes de bas de pages qui doivent être à simple interligne.

Pagination : Les pages, depuis l'introduction jusqu'à la fin, sont numérotées en chiffres arabes, sans point ni trait, au bas et au milieu de chacune des pages du mémoire. Toutes les pages qui précèdent l'introduction (résumé, remerciements, tables des matières, listes, etc.) et celles qui suivent les sources documentaires (références) sont numérotées en chiffres romains minuscules, centrés et placés sur la marge de bas de page (i, ii, iii, etc.). Les pages portant un titre quelconque (1^{re} page de l'introduction, 1^{re} page d'un chapitre, etc.) commencent toujours sur une nouvelle page et doit être en majuscules.

Citations : Une citation peut être textuelle ou une traduction française des idées exprimées dans le texte original. Les citations courtes (trois lignes ou moins) doivent être insérées dans le texte, entre guillemets. Les citations longues (plus de trois lignes) doivent être présentées en retrait, détachées du texte, et formant un paragraphe à simple interligne, sans guillemets. À la fin des citations, on doit indiquer le nom de l'auteur, la date d'édition (à moins de les avoir déjà indiqués dans un paragraphe de présentation) et le numéro des pages citées.

Système international (SI) d'unités : Dans le texte, les chiffres inférieurs à 10 s'écrivent en lettres, sauf en début de phrase et lorsqu'accompagnés d'unités de mesure. La virgule est utilisée comme signe décimal et les nombres à plusieurs chiffres s'expriment par tranches de trois chiffres marqués par un espace. Les symboles mathématiques et statistiques doivent être en italique.

Tableaux et figures : Les tableaux et les figures doivent être titrés et numérotés en chiffres arabes. Chaque tableau ou figure doit faire l'objet d'une référence dans le texte en précisant son numéro. Il est fortement recommandé d'utiliser la fonction « Insérer une légende », car elle produira simultanément la liste des tableaux et la liste des figures répertoriées dans le texte. La légende (titre) des tableaux se situe au-dessus alors que celle des figures doit être placée au-dessous.

Notes de bas de page et renvois : L'usage des notes de bas de page n'est recommandé que dans les cas où l'on ne peut inclure l'information dans le texte sans nuire à son unité. Elles doivent être concises et claires. Elles sont à simple interligne et séparées du texte principal par un trait plein de 5 cm. Elles sont numérotées à la suite en commençant par le chiffre 1, et le texte y réfère au moyen d'un chiffre placé sur l'interligne et sans parenthèse. La taille du caractère peut être réduite à 10 points.



PROCÉDURES DE RÉDACTION ET DE DÉPÔT DE MÉMOIRES POUR LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (3407)

Mémoire rédigé sous forme traditionnelle ou sous forme d'article scientifique

Règlement interne au Comité de programmes en sciences de l'activité physique

Contexte

Actuellement, il n'existe aucune procédure de rédaction et de dépôt de mémoire spécifique au programme 3407, que ce soit pour un mémoire sous forme traditionnelle ou par article.

- 1- Le mémoire de recherche doit être conforme aux modalités générales de présentation définies par le comité de programme et approuvées par le doyen.
- 2- Le mémoire de recherche peut être rédigé par articles déjà publiés ou rédigés en vue d'être publiés.
- 3- Avant d'octroyer son autorisation, le directeur de recherche doit s'assurer que le travail soumis est conforme aux exigences scientifiques et matérielles applicables. Le directeur de recherche doit refuser d'autoriser le dépôt initial d'un travail qui ne respecterait pas ces exigences.

• DÉPÔT INITIAL

1) Pour procéder au dépôt initial du mémoire (traditionnel ou sous forme d'article) :

- L'étudiant doit acheminer au secrétariat du programme de cycles supérieurs, un exemplaire de son mémoire en version électronique (format pdf) de même que le certificat d'éthique¹ inhérent à son projet et émis par le Comité d'éthique de la recherche de l'UQTR.

¹ De façon spécifique, il n'y a aucune règle ni précision concernant le processus de certification éthique de la recherche. Dans le but d'assurer que les exigences en matière d'éthique soient respectées et considérant : (1) La Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains; (2) Les préoccupations du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CEREH) quant à la possibilité que certains étudiants obtiennent leur diplôme de cycles supérieurs sans avoir obtenu de certification éthique lorsque celle-ci était nécessaire; (3) L'absence de mécanismes institutionnels pour assurer que les exigences en termes de certification éthique des projets étudiants soient respectées; (4) La volonté du DSAP d'agir à titre de modèle en matière de responsabilité éthique dans la réalisation des projets étudiants, il est proposé que le certificat d'éthique inhérent au projet de l'étudiant fourni par le Comité d'éthique de la recherche de l'UQTR soit annexé au mémoire.

- Le directeur de recherche doit transmettre au responsable de programme une lettre (ou courriel) autorisant l'étudiant à faire le dépôt initial de son mémoire et dans laquelle il propose trois membres du jury en indiquant leurs coordonnées complètes afin de faciliter l'envoi électronique des copies. Le jury est composé de trois membres dont un membre externe au Département, soit de l'UQTR ou hors UQTR. Dans le cas où un codirecteur de recherche est impliqué, ce dernier ne peut faire partie du jury à moins que le directeur de recherche ne lui cède la place (article 383 du [Règlement des études de cycles supérieurs](#) de l'UQTR).

- Il appartient à l'équipe de direction et à l'étudiant de déterminer si le mémoire sera rédigé sous forme traditionnelle ou sous forme d'article scientifique.

1.1) Si mémoire traditionnel :

- Le mémoire sous forme traditionnelle doit avoir la structure suivante : page titre, page d'identification du jury, résumé du mémoire, table des matières, liste(s) des tableaux et des figures, et s'il y a lieu celle des abréviations, remerciements et/ou avant-propos, introduction, problématique, méthodologie, résultats, discussion, conclusion, bibliographie (selon la forme APA), et si nécessaires annexes.

- Le mémoire de recherche doit être rédigé en langue française.

1.2) Si mémoire par article :

- Le mémoire rédigé sous forme d'article(s) doit respecter les règles suivantes :

(1) Le mémoire sous forme d'article doit avoir la structure suivante : page titre, page d'identification du jury, résumé du mémoire, table des matières, liste(s) des tableaux et des figures, et s'il y a lieu celle des abréviations, remerciements et/ou avant-propos, introduction générale, problématique générale, insertion de l'article, conclusion générale, bibliographie (selon la forme APA), et si nécessaires annexes;

(2) Seul un article scientifique en vue d'une publication dans un journal (ou une revue) arbitré par les pairs ou un chapitre d'ouvrage peuvent constituer un article accepté pour le mémoire;

(3) L'article doit avoir été publié, soumis ou être prêt à être soumis à un journal ou une revue impliquant une évaluation par les pairs, et ce, peu importe la décision découlant du processus d'évaluation; si tel est le cas, joindre au mémoire une preuve du rédacteur en chef ou de l'éditeur (*copyright*) pour stipuler du statut de l'article au moment du dépôt initial (article reçu, en cours d'évaluation, accepté, sous-presses);

(4) L'article peut être rédigé en français ou en anglais; dans le cas où l'article est rédigé en anglais, les autres parties du mémoire rédigées en français (un résumé complet du mémoire, une introduction et une problématique générales de même qu'une discussion générale et une conclusion) doivent obligatoirement faire partie du mémoire;

- (5) Un article ne peut pas être la traduction d'un précédent dans une autre langue et il doit être présenté dans la langue d'origine de publication, soit anglais ou français;
- (6) L'évaluation du mémoire sous forme d'article demeure de la compétence exclusive du comité du jury, l'article rédigé pour publication devant être soumis au processus habituel d'évaluation. L'acceptation d'un article ou de plusieurs articles pour publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme, ne présume pas de son évaluation par les membres du jury et ne dispense pas des corrections qu'il pourrait être jugé nécessaire de lui apporter;
- (7) S'il s'agit de plusieurs articles, ceux-ci doivent être rassemblés en un mémoire comportant une discussion générale substantielle en français montrant clairement les liens qui existent entre les textes;
- (8) Le mémoire rédigé sous forme d'article doit être d'ampleur équivalente à un mémoire de recherche traditionnel en regard du travail requis de l'étudiant en sciences de l'activité physique;
- (9) Dans le cas de coauteurs, l'étudiant doit être le premier auteur; les directeur et codirecteur de recherche peuvent être les coauteurs des articles;
- (10) S'il y a des coauteurs, l'article doit être précédé d'un court texte précisant le rôle précis de l'étudiant dans la production de l'article.

2) La forme

La présentation matérielle du mémoire sous forme traditionnelle ou sous forme d'article (article rédigé selon les normes de la revue ou du journal ciblé) doit être conforme aux exigences inscrites dans le [Guide de cheminement et de présentation des travaux aux cycles supérieurs](#) du Département des sciences de l'activité physique.

3) Le processus d'évaluation du mémoire sous forme traditionnelle ou sous forme d'article

Les copies du mémoire et les fiches d'évaluation en version électronique ne peuvent être remises aux membres du jury tant que toutes les conditions mentionnées précédemment n'auront pas été satisfaites. Les membres du jury disposent de quatre semaines pour remettre leurs évaluations. Lorsque les trois évaluations sont transmises au Secrétariat du programme, les copies électroniques (ou papier) du mémoire avec les formulaires d'évaluations ainsi que le rapport-synthèse du directeur du Comité du programme de cycles supérieurs sont remis conjointement à l'étudiant et au directeur de recherche.

• DÉPÔT FINAL

1) Pour procéder au dépôt final de son mémoire (traditionnel ou par article), l'étudiant doit :

- Déposer au secrétariat du programme de cycles supérieurs deux exemplaires de son mémoire en version papier (trois dans le cas où il y a une codirection) pour fins de reliure et de numérisation; une copie électronique doit aussi être envoyée au secrétariat.

- L'étudiant a la possibilité (et non l'obligation) de faire imprimer son travail de recherche recto-verso. Toutefois, les pages paires et impaires doivent conserver une marge de 4 cm à gauche pour permettre la reliure conforme du travail.

- Fournir la lettre de son directeur de recherche autorisant le dépôt final du mémoire et qui confirme que les corrections ont bien été apportées. Le dépôt final doit être fait dans les délais prescrits par le [Règlement des études de cycles supérieurs](#) de l'UQTR. L'étudiant dispose de deux mois pour apporter les corrections demandées par les membres du jury et selon la réglementation en vigueur, l'étudiant doit demeurer inscrit jusqu'à ce que le directeur du programme le recommande au diplôme.

- Annexer le formulaire suivant, qui figure dans la liste des documents des cycles supérieurs du site web du DSAP :

[Licence droit d'auteur - Travail de recherche dans le cadre d'un programme d'études de cycles supérieurs](#)